

Avis voté en plénière du 11 septembre 2013

Agir pour la biodiversité

Déclaration du groupe des entreprises

L'avis présenté aujourd'hui s'inscrit dans une nouvelle logique voulue par notre assemblée : le droit de suite sur les avis précédents. Comme rappelé par les rapporteurs, le CESE avait voté en juin 2011 un avis sur la biodiversité identifiée comme une priorité environnementale et un défi sociétal majeur.

Notre groupe se félicite de la mise en œuvre du droit de suite qui contribue à ancrer nos travaux dans l'actualité politique de notre pays et à conforter le rôle du CESE comme acteur significatif du débat au moment où s'élabore un projet de loi-cadre sur la biodiversité.

La préservation, voire la reconquête de la biodiversité, est une priorité, nous en sommes d'accord. De même, nous soutenons les orientations générales de l'avis qui recommande, face à un processus de dégradation persistant, le respect des engagements internationaux pris par la France, la mobilisation des acteurs et l'amélioration de la gouvernance du dispositif avec une implication raisonnée et cohérente de l'échelon territorial.

Pour autant, la vigilance s'impose sur certaines recommandations et je voudrais appeler l'attention sur trois points :

L'avis demande que les régions jouent un rôle central dans cette nouvelle gouvernance. Notre assemblée avait d'ailleurs fait le même type de recommandation dans l'avis sur la transition énergétique. C'est pour nous, monde économique et entreprises, extrêmement important. Notre pays souffre gravement de ce qu'il est convenu d'appeler le mille-feuille territorial. Traiter ce sujet, complexe et sensible, de la clarification des compétences et de l'optimisation des moyens publics est crucial. Nous souhaitons que les recommandations du CESE en la matière soient tout particulièrement entendues et mises en œuvre par les pouvoirs publics.

S'agissant des moyens à affecter à la politique de préservation de la biodiversité, dès juin 2011, notre groupe évoquait la compétitivité des entreprises et l'équilibre des dépenses publiques, Vous le savez, depuis lors, notre situation économique s'est considérablement dégradée avec de lourdes conséquences en termes d'emplois, renforçant la pertinence et l'urgence de ce message. Aussi, si nous observons le principe de la création d'une nouvelle agence publique en charge de la biodiversité, née du regroupement d'organismes existants, nous demandons que cette évolution de structure soit l'occasion d'une réduction de coûts comme c'est le cas dans une entreprise en cas de fusion. Il s'agit de faire mieux avec moins, et de ne prévoir de moyens additionnels qu'au service d'avancées significatives, au-delà des coûts de structure.

En matière de fiscalité enfin, je voudrais alerter notre assemblée sur une tentative française, récurrente mais dangereuse, évoquée à la fin de l'avis : la création de nouvelles taxes affectées. Notre pays en compte déjà plus de trois cents ! Qu'il s'agisse des coûts cachés qu'elles génèrent pour leur mise en œuvre, altérant de fait leur rentabilité, ou de leur impact cumulé sur le niveau de pression fiscale infligé aux entreprises, elles contribuent à notre perte de compétitivité. Notre groupe demande donc qu'aucune nouvelle décision de ce type ne soit prise sans la réalisation préalable d'une étude d'impact socio-économique complète.

Les entreprises sont attachées à la préservation de la biodiversité. Toutefois, les points de vigilance évoqués ci-dessus sur les questions de gouvernance et, surtout, de fiscalité requérant des arbitrages de priorité ont conduit le groupe des entreprises à s'abstenir sur le texte proposé.